



Faculté de Médecine Dentaire
Rabat

Comité d’Ethique pour la Recherche Biomédicale
Université Mohammed V - Souissi
Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
Faculté de Médecine Dentaire de Rabat

Rabat, le 1^{er} juillet 2010

Chers collègues,

La législation et les conditions encadrant la recherche biomédicale ont beaucoup évolué depuis le début de l’année 2010 au niveau international et particulièrement en Europe et aux USA. Ceci concerne entre autres le fonctionnement des Comités de Protection des Personnes (CPP) qui émettent un avis éthique sur les études qui doivent être menées et qui doivent dorénavant répondre à des exigences impératives et strictes.

Afin de ne pas grever la recherche dans nos facultés et notre CHU, notre Comité d’Ethique a rapidement réagi pour se mettre à niveau et désormais :

- Le CERB a un numéro d’enregistrement auprès de la F.D.A. Ce numéro est exigé pour toutes les études dont le promoteur est nord américain.
- Le règlement intérieur du CERB a été mis en conformité avec la réglementation européenne et en particulier française (arrêté du 13 janvier 2010).
- Par ailleurs et pour votre information le ministère de la santé a fait valider par une commission d’experts (à laquelle le CERB a participé) le projet de loi concernant la protection des personnes dans la recherche biomédicale. Cette loi devrait être promulguée incessamment.

Vous pouvez faire valoir ces nouvelles données auprès des promoteurs des études que vous serez amenés à effectuer.

Le CERB est disposé à vous fournir toute autre information.

Bien Cordialement.

Pr Jamal Eddine KTIOUET
Président du CERB

